

Madame
Sylvie Podio
Présidente du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15022877

Lausanne, le 8 novembre 2017

Résolution Raphaël Mahaim et consorts au nom de la Commission des affaires extérieures - communiquer les vives préoccupations vaudoises face à TISA et TAFTA ! (17_RES_044)

Madame la Présidente,

En date du 28 mars 2017, le Grand Conseil a adopté la résolution de Raphaël Mahaim et consorts, dont il rappelle ici la teneur :

« Le Grand Conseil exprime sa vive préoccupation concernant la négociation des accords Trade in Services Agreement (TISA) et Trans-Atlantic Free Trade Agreement (TAFTA) et invite le Conseil d'Etat à prendre auprès de la Confédération toutes les mesures utiles pour protéger le Canton de leurs effets négatifs sur les plans sociaux, économiques et écologiques, notamment sur les petites et moyennes entreprises (PME) et des secteurs clés comme l'agriculture et les services publics. »

Négoциé depuis juillet 2013 entre l'Union européenne et les Etats-Unis, le Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP, ou TAFTA) – soit Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement – vise, d'une part, à réduire les droits de douane pour les produits agricoles et industriels et, d'autre part, à éliminer les obstacles non tarifaires au commerce.

Faisant suite au blocage du Cycle de Doha sous l'égide de l'OMC, le Trade in Services Agreement (TISA) – soit Accord sur le commerce des services (ACS) – vise à mettre sur pied un accord préférentiel plurilatéral dans le domaine des services parmi un groupe d'Etats membres de l'OMC. Les négociations ont été lancées en février 2012, sous la conduite conjointe des Etats-Unis, de l'Australie et de l'UE.

La Suisse n'est pas associée aux négociations du TTIP, qui sont le fait de l'UE et des Etats-Unis. Néanmoins, le Conseil fédéral suit de près l'évolution de ces négociations entre les deux principaux partenaires commerciaux de la Suisse. Il a notamment institué un groupe de travail interdépartemental dirigé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et chargé d'analyser les conséquences pour la Suisse d'un éventuel accord. Les cantons sont représentés au sein de ce groupe de travail par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). La Suisse, avec les autres Etats de l'Association européenne de libre-échange (AELE), a en outre mis en place un Trade Policy Dialogue avec les Etats-Unis, permettant d'échanger sur les négociations en

cours et d'exprimer les intérêts de ces Etats ne prenant pas directement part aux négociations.

Concernant le TISA, la Suisse prend activement part aux négociations depuis le lancement de l'initiative. Ayant remis en juin 2012 sa première soumission écrite aux autres parties à la négociation, elle a depuis lors régulièrement publié des prises de position écrites. Le Conseil fédéral a à cœur d'informer de manière circonstanciée sur les évolutions de l'Accord. On trouve donc, sur le site Internet du SECO, de nombreuses informations relatives au processus de négociation ainsi que les propositions de négociation suisses, les offres de la Suisse en matière d'accès aux marchés et un récapitulatif des réponses du Conseil fédéral aux interpellations parlementaires ayant trait au processus TISA. Tous les milieux intéressés, y compris le Canton de Vaud, sont tenus informés directement de l'état d'avancement et du déroulement des négociations dans le cadre de la Commission de politique économique instituée par le Conseil fédéral, et dans le cadre du Groupe de liaison OMC/ALE du SECO. Les cantons sont en outre directement associés aux négociations sur le TISA par le biais du groupe d'accompagnement interne à l'administration, auquel participe la CdC.

A la suite du changement de présidence aux Etats-Unis, l'avancement des négociations du TTIP est fortement compromis. La signature, le 23 janvier 2017, de l'acte de retrait des Etats-Unis du projet d'accord régional transpacifique (TPP) et les multiples déclarations du président américain semblent mener le projet TTIP vers une fin certaine, bien qu'aucune annonce officielle de retrait n'ait encore été proclamée. En outre, les récentes élections en Europe (notamment en France et en Allemagne) ont contribué au gel des négociations. S'il est à noter que le Représentant américain au commerce, M. Lighthizer, et le Secrétaire américain au commerce, M. Ross, ont laissé la porte ouverte à une reprise des négociations du TTIP une fois les élections en Europe passées, il est en l'état actuel difficile de dire si (et le cas échéant quand) une reprise des négociations pourrait être envisagée.

Dans sa réponse du 17 août 2016 à l'interpellation Nordmann – *Les tribunaux arbitraux prévus par les accords TISA et TTIP permettront-ils de court-circuiter la justice des Etats ?*, le Conseil fédéral rappelle que les négociations relatives au TTIP n'étant pas encore conclues, leur résultat n'est pas encore connu. D'autre part, il note que les conséquences pour la Suisse – et par là même, pour le Canton de Vaud – ne pourront être évaluées en détail qu'après l'hypothétique aboutissement des négociations.

Sur le plan du TISA aussi, les derniers mois de l'année 2016 ont été marqués par un contexte de politique commerciale particulièrement complexe, en plus des diverses questions ouvertes telles que la protection des données personnelles dans le domaine du commerce électronique, la conception de la clause de la nation la plus favorisée ou la résolution des différends entre Etats. Ainsi, aucun progrès sur des aspects fondamentaux n'a pu être réalisé au cours de cette période. Par conséquent, en décembre 2016, les participants au TISA ont procédé à un inventaire des travaux et ont suspendu les négociations pour une période indéterminée. Depuis, aucune activité dans ce processus n'a eu lieu. La politique commerciale de la nouvelle administration américaine n'est pas encore arrêtée depuis le début de l'année 2017 et ne permet pas aujourd'hui de dire quand le processus TISA reprendra.

Le Conseil d'Etat a pris acte des inquiétudes formulées dans la présente résolution quant aux effets négatifs que pourraient avoir sur la Suisse et, par extension, sur le Canton de Vaud, l'éventuel aboutissement des accords TTIP et TISA. Il se félicite de la publicité extensive voulue par le Conseil fédéral durant le processus de négociation et invite tout un chacun à prendre connaissance des nombreuses informations mises à disposition par le SECO.

Le Conseil d'Etat a pris pleine mesure de l'importance des enjeux liés à ces deux projets d'accords. Il rappelle que les négociations sont à ce jour au point mort et qu'il est encore trop tôt pour en entrevoir les résultats et leurs conséquences sur le Canton de Vaud. Le Conseil d'Etat reste toutefois attentif aux évolutions futures du processus, auquel il est directement associé. Il veillera à ce que les intérêts du Canton de Vaud soient défendus en cas d'aboutissement des accords. De manière générale - et à l'instar des positions exprimées par le Conseil fédéral, notamment dans sa réponse du 2.7.2014 à la motion 14.3368 – " TISA. Le Service public n'est pas négociable " - le Conseil d'Etat est d'avis que les tâches et missions essentielles de service public, telles que la santé, l'éducation, l'énergie (électricité), les transports publics ou encore la poste, ne doivent pas faire l'objet d'une libéralisation sous l'égide de tels accords.». Le Conseil d'Etat relève enfin que ces négociations soulèvent de réelles questions au sujet de leur contrôle démocratique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre très respectueuse considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean